



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Nancy, le 14/01/2026

Le Délégué Régional Académique à la
Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
du Grand Est

Aux

Organismes de formation engagés
dans la mise en œuvre des CPJEPS,
BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

Courriel : ce.drajes-fce@region-academique-grand-est.fr

Objet : Campagne d'habilitation 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de formation 2026 – 2027, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir déposer vos demandes selon les modalités suivantes :

- Organismes de formation candidats à une première habilitation :
 1. En amont de tout dépôt de dossier, prendre obligatoirement rendez-vous, au plus tôt, avec le conseiller en charge du suivi du diplôme/certificat complémentaire,
 2. Dépôt du « dossier unique de demande d'habilitation initiale » au plus tard 6 mois avant la date prévue pour le début de la première session de formation ;
 - Organismes de formation déjà habilités pour un diplôme/certificat complémentaire,
 - dont le diplôme/certificat complémentaire est abrogé et remplacé (art R212-10-14-1 du code du sport),ou
 - souhaitant mettre en œuvre un autre diplôme :
- Dépôt du dossier « demande d'habilitation allégée » au plus tard 6 mois avant la date prévue pour le début de la première session de formation ;

- Organismes de formation candidats au renouvellement d'une habilitation quinquennale :
Dépôt du dossier « renouvellement d'habilitation quinquennale » au plus tard 6 mois avant la date prévue pour le début de la première session de formation ;
- Organismes de formation habilités, candidats à un renouvellement de session :
Dépôt du dossier « demande de renouvellement de session » et saisie de la demande sur l'application Forômes au plus tard 3 mois avant la date prévue pour le début de la nouvelle session de formation ;
- Organismes de formation pour lesquels l'organisation des TEP a été déléguée :
Saisie de la demande sur l'application Forômes au plus tard 3 mois avant la date des TEP

Les modèles de dossiers à utiliser pour le dépôt des différentes demandes sont annexés à ce courrier et/ou téléchargeables sur le lien ci-dessous :
<https://www.ac-nancy-metz.fr/formation-123725>

Le dépôt doit s'effectuer selon les modalités suivantes :

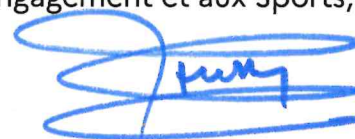
- Envoi d'un exemplaire au format papier à l'adresse indiquée sur les documents.
- Envoi d'un exemplaire au format électronique à l'adresse indiquée sur le document et à l'adresse du conseiller en charge du suivi du diplôme, mentionnée en fiche contact annexée.

Cet envoi devra s'effectuer via l'application France Transfert
 (https://francetransfert.numerique.gouv.fr/)

Dans un contexte de réforme réglementaire, la DRAJES Grand Est assurera un accompagnement individuel des organismes de formation par les conseillers territoriaux.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Recteur de Région Académique,
 Le Délégué Régional Académique
 A la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports,



Emmanuel THIRY